

Nature de l'acte : 7-5-1

DÉC.2026-024 – Demande de subventions LEADER GAL 2023-2027 – Modification du plan de financement pour l'Espace Fitness et le Street Park – Annule et remplace la DÉL.2026-007

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
- Considérant les demandes d'aides LEADER GAL 2023-2027 et ANS concernant le projet d'un Espace Fitness et d'un Street Park sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau,
- Considérant la notification de l'ANS accordant une aide de 25000 €,
- Considérant le plan de financement présenté en conseil municipal en date du 9 décembre 2025.

DÉCIDE

Article 1 – D'apporter une décision modificative au plan de financement concernant la demande d'aide LEADER GAL 2023-2027, en fonction du tableau ci-dessous.

| Equipements | Montant Dépenses € HT | Financeurs | Montant Recettes € HT |
|--------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Skate Park | 76 590,50 € | Agence Nationale du Sport | 25 000,00 € |
| Modules Fitness et dalle béton | 15 260,00 € | Fonds LEADER | 54 212,76 € |
| Aire de flat | 7 165,44 € | Autofinancement public | 19 803,18 € |
| TOTAL | 99 015,94 € | TOTAL | 99 015,94 € |

DIT

Article 2 – Autorise le maire à signer la demande de subvention LEADER

Article 3 – Approuve le nouveau plan de financement LEADER

Article 4 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 5 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 5 mars 2026

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE